



DOSSIER D'INSCRIPTION
A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI
De septembre 2021 à juillet 2022

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

() fille () garçon date de naissanceclasse.....

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Nom :	Nom :
Prénom.....	Prénom.....
Père () Mère () Autre () (précisez).....	Père () Mère () Autre () (précisez).....
Le responsable légal 1 est le destinataire de tous les courriers émanant de la mairie	Le responsable légal 1 est le destinataire de tous les courriers émanant de la mairie
Adresse.....	Adresse.....
CP et Commune.....	CP et commune.....
Tel domicile.....	Tel domicile.....
Tel portable.....	Tel portable.....
Profession.....	Profession.....
Nom de l'employeur.....	Nom de l'employeur.....
Adresse de l'employeur.....	Adresse de l'employeur.....
Tél au travail.....	Tél au travail.....

Les familles d'accueil sont priées de se présenter à la mairie afin de remplir un formulaire qui leur sera remis après que les responsables légaux aient rempli et signé la feuille d'inscription.

PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE NOTRE ENFANT

NOM	PRENOM	NUMERO DE TELEPHONE

FREQUENTATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Mon enfant ira au périscolaire le mercredi :

Le mercredi matin (___) ou le mercredi toute la journée (___)

(Vous serez facturés au mois)

TOUT LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLETE ET SIGNÉ :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Signature du règlement intérieur
- Autorisations signées par les parents
- Joindre 1 photo d'identité de l'enfant
- Fiche sanitaire à compléter et à signer et photocopie des vaccinations à jour.
- Joindre une copie de l'attestation d'assurance 2021-2022

Date : _____ signature des parents / du tuteur légal (précédé de la mention lu et approuvé

AUTORISATION ACTIVITES ET DEPLACEMENTS

Je soussigné

père/mère/tuteur légal

autorise mon enfant..... à se déplacer à pied avec son groupe si nécessaire

n'autorise pas mon enfant.....à se déplacer à pied avec son groupe

Fait à

le

signature des parents ou du tuteur légal,

LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

LE GESTIONNAIRE

Mairie de la Remuée, rue des Grives - 76 430 LA REMUEE - Téléphone : 02 35 20 00 47
Portable garderie : 06 45 72 35 72 - mail garderie : pèriscolaire76430@gmail.com
Responsable : Madame le Maire de la Remuée, Madame Nadège COURCHÉ
Elue au pèriscolaire : Madame Sophie TASSERIE
Assurance responsabilité civile contractée : Groupama

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUE DE L'ACCUEIL

Une coordinatrice : titulaire du BAFA avec dérogation pour exercer les fonctions de directeur.

L'équipe pèriscolaire est uniquement composée de personnes qualifiées et diplômées et pour la sécurité de tous, nous veillons à la réglementation, notamment au taux d'encadrement qui doit permettre de mener des activités dans les meilleures conditions.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

➤ Accueil du matin heures d'ouverture de l'accueil :

Dépôt le matin entre 8h00 et 9h00.
Reprise à 12h00

➤ Accueil à la journée heures d'ouverture de l'accueil :

Dépôt le matin entre 8h00 et 9h00.
Reprise entre 17h00 et 18h00

Le repas devra être fourni par les familles - possibilité de réchauffer les plats.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants avant la fermeture, après de trois retards répétés, l'enfant ne sera plus admis. Les enfants seront rendus aux personnes inscrites sur le dossier ou à des personnes déléguées par celles-ci sur présentation d'une pièce d'identité.

INSCRIPTIONS

➤ Types d'inscription :

- ✓ Une inscription permanente de l'enfant, au moins par cycle de 7 semaines afin de poursuivre le programme d'animation dans son intégralité. A chaque période de vacances, un nouveau thème sera abordé.

TARIFS

- Les tarifs pour l'inscription (sous réserve d'approbation par le conseil municipal du tarif établi par la commission municipale) : les parents régleront une participation mensuelle par période de 7 semaines, à terme échu, avec un tarif établi en fonction du quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE ENTIERE AVEC GOUTER	1/2 JOURNEE - MATIN
≤ 683	8,10 €	5,25 €
entre 683 & 835	10,15 €	6,48 €
entre 836 & 988	12,96 €	7,71 €
≥ 989	15,40 €	8,95 €

Tout règlement doit être effectué au plus tard à la date figurant sur la facture, auprès de la mairie par prélèvement automatique. Une autorisation de prélèvement sera demandée ainsi qu'un RIB.

MALADIE / ACCIDENT

Les enfants malades ne peuvent être admis et aucun médicament ne peut être administré. En cas de maladie ou d'accident survenant à l'accueil, la coordinatrice appelle les parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir. Si cela nécessite l'intervention des services d'urgence, la coordinatrice fait le nécessaire puis prévient les parents, la DRJSCS, ainsi que le service de la PMI.

DISCIPLINE

Il est rappelé que le service d'Accueil Périscolaire n'est pas obligatoire. Tout enfant qui ne se conformera pas à la discipline pourra s'en voir exclu par la coordinatrice et la Commission accueil périscolaire.

L'accueil périscolaire se dégage de toutes responsabilités concernant le vol ou la dégradation des objets précieux. Les vêtements des enfants doivent être adaptés à la météorologie ainsi qu'aux activités.

Signature des parents (ou du tuteur légal), précédée de la mention « lu et approuvé »